

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:
ROANNE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS
Trois mois... 6 fr.
Six mois... 10 fr.
Un an... 20 fr.

ANNONCES:
A LYON, Agence V. Fournier, 44, rue
Confort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montriond).
L'AGENCE NAYAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUDOURG, et Cie, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Je vous avoue que je ne comprends rien au « fiasco » de la souscription Gambetta. Cette manifestation nationale va pianissimo ; elle ne va même pas du tout, et pourtant, il n'y a pas à dire, on lui a fait des funérailles superbes, magnifiques, enthousiastes, à Gambetta. Cela semblait promettre autre chose qu'une souscription piteuse et avortée.

Je m'imagine que dans l'enthousiasme des obsèques il y a eu comme un contre-coup de l'énorme surprise, de la vraie stupeur provoquée par la disparition soudaine d'un homme jeune, déjà glorieux, d'un grand talent, d'un meneur d'hommes. Le premier moment de fièvre passée, on a dû réfléchir ; sans nier les incontestables valeurs de l'homme politique on s'est dit qu'il n'avait cependant pas mérité d'entrer si vite dans l'immortalité, au seuil de laquelle tant de génies attendent, et depuis si longtemps. Même les gens de qui le fanatisme politique anhilie le bon sens et qui n'ont jamais voulu convenir des énormes défauts de Gambetta vivant, se sont dit *in petto*, l'idole tombée en cendres, qu'ils pouvaient bien se tromper sur le compte du blessé de Ville-d'Avray. Et comme il n'était plus question de brailler mais de mettre la main à la poche, les trois quarts et demi des bons bourgeois et des commis-voyageurs qui, le ventre à table, aimaient à célébrer la guerre à outrance et son inventeur, se sont prudemment abstenu, en gens « connaissant le prix de l'argent ».

Les amis du grand homme n'ont point compris cela. Ce ne sont point des bourgeois, eux, mais des ministres, des ex-ministres ou des aspirants-ministres — gens fort au dessus des considérations sus-indiquées.

Les amis, quand ils se mêlent d'être maladroits et ridicules, ne font point les choses à moitié. N'ayant pu avoir une souscription nationale, ils ont décreté la souscription forcée.

Des circulaires pressantes ont été adressées à toutes les classes de fonctionnaires, même à l'armée ! Or, l'armée dont la paye est trop légère — chacun sait ça — n'est point exclusivement composée de gambettistes convaincus. Des officiers ont refusé de souscrire. Et c'est alors que les derniers sommets du ridicule ont été atteints par nos gouvernements.

Ces officiers ont été punis.

Quand le *Soleil* a révélé le fait j'ai cru, je l'avoue, que sa bonne foi avait été surprise. Cela dépassait toutes les bornes, qu'on fit aussi peu de cas de la liberté individuelle sous un régime où l'on ne parle que de libertés sous l'empire, on n'eût jamais osé pareille vexation. Et j'attendais un démenti officiel et catégorique.

Seul, le *Temps* a affirmé que le fait était « forcément inexact » sans apporter, du reste, aucune preuve plausible à l'appui de sa dénégation.

Le *Soleil*, dans son numéro d'hier, maintient en ces termes l'exacitude de ses premiers renseignements :

Un journal du soir répond que le fait est impossible : 1^{re} parce que le ministre de la guerre n'en a pas connaissance ; 2^{re} parce qu'un général de division ne peut pas lever des arrêts infligés par un général de brigade.

Nous avons dit que les arrêts avaient été infligés par un *colonel*, et non par un *général de brigade*.

Le journal du soir qui nous répond aurait pu dire que le fait est impossible, parce qu'il est scandaleux.

Malheureusement le fait, quoique scandaleux, est vrai.

Si le ministre de la guerre n'a pas de renseignements, qu'il en demande.

Voilà qui est net, encore une fois l'in-vraisemblable est vrai.

N'est-ce pas que ce petit épisode marque

bien le vrai caractère de ce gouvernement libéral qui a introduit l'obligation dans tout, jusqu'à la générosité ?

LETTRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'*Echo du Roannais*).

Paris, le 3 juin 1883.

Au début de la séance, M. le comte Lanjuinais interpelle M. le ministre de l'intérieur sur le scandale auquel donne lieu l'exposition d'un musée, dit « Musée républicain ». Vous avez entendu parler de ce spectacle forain. Les Queues-Rouges qui l'exploitent l'ont tour à tour montré au Mans, à Angers, à Bordeaux, etc... Je l'ai moi-même rencontré l'année dernière à Paris, en pleine Esplanade des Invalides lors de la fête du 14 juillet. C'est une collection d'instruments de torture trouvés, dit l'aboyeur « dans les cachots de l'Inquisition ». A Paris, le musée est passé complètement inaperçu. En province, au contraire, dans les villes du Midi surtout, l'émotion a été très-vive. Je vous avoue que je ne m'explique pas beaucoup en ce qui me concerne, cette émotion. Nos amis du Midi ne se rendent pas assez compte, en effet que l'histoire du tribunal du Saint-Office touche fort peu les masses populaires. L'Inquisition ? Ce mot n'éveille aucun écho dans leur esprit. On aurait donc pu facilement éviter de protester contre un spectacle dont l'ignoble portée échappe aux simples. C'est ainsi qu'à Paris, le Musée n'a obtenu aucun succès. Cela dit, m'est avis que l'honorable comte Lanjuinais n'a peut-être pas obéi à une inspiration heureuse en laissant le Parlement de la question du Musée républicain. Le député de Pontivy ne pouvait naturellement compter sur un accueil favorable. Quelle majorité républicaine oserait désavouer ceux qui veulent servir les immortels principes ? Il ne fallait donc pas compter sur un succès. Eh bien : puisqu'il en était ainsi, puisque M. Lanjuinais était d'avance assuré que le cabinet ne défererait pas à ses sommations, comment n'a-t-il pas compris que l'inévitable échec au devant duquel il courrait communiquerait une sorte de sanction législative aux malproprets du Musée républicain ?

Fort des paroles de M. Waldeck-Rousseau, le directeur du Musée va pouvoir maintenant braver le *veto* des autorités municipales qui voudraient l'expulser ; il n'aura qu'à s'autoriser du langage ministériel. Sur le frontispice de sa baraque, rien n'empêchera le saltimbanque d'écrire : « Avec l'approbation de Son Excellence M. le ministre de l'intérieur. » Aurons-nous donc gagné à ce tapage ? Vous voyez bien que non !

Toute sorte de méchants bruits courrent cette après midi sur la situation de nos troupes au Tonkin. Dans les couloirs on prétend que les Annamites et les Pavillons noirs, revenus en force, ont dirigé sur Hanoi une attaque victorieuse. Ce qui donne une certaine consistance à ce bruit, c'est le silence gardé par les familiers du cabinet sur ce qui s'est passé, ce matin, dans le conseil des ministres. D'ordinaire, nous obtenons facilement les renseignements les plus complets touchant les délibérations du conseil ; aujourd'hui, pas une indiscretion ne nous a été faite. Mon confrère a dû vous télégraphier hier soir la note que publie à ce sujet le *National*. Le journal de M. Pessard prétend, qu'une personne en situation d'être bien informée lui a donné les détails les plus alarmants sur les résultats dont je vous parle plus haut.

Pendant que nous nous occupons du Tonkin dans les couloirs, nos députés débattent contre la magistrature. Le vénérable jacobin Madier de Montjau vient de dire, par exemple que s'il venait à opter entre un forçat et un magistrat, il fixerait plutôt son choix sur le premier, certain qu'il serait de trouver dans un forçat un démagogue irréprochable. Voilà où nous en sommes pour l'instant. Cela va bien, n'est-ce pas ?

SAINT-FORGEUX.

UN AVEU

Cet aveu, il a son prix, car c'est dans une feuille essentiellement républicaine et gouvernementale que nous le trouvons.

Voici en quels termes le *Temps* termine un long article consacré au traité que M. Bourée avait conclu, *ad referendum*, avec la Chine :

Constatons en terminant que de tous les éclaircissements fournis de part et d'autre

sur cette question du Tonkin, il se dégage un fait bien peu consolant.

Si notre système de centralisation a de nombreux inconvénients, on pouvait espérer tout au moins qu'il assurait dans la conduite des affaires une certaine unité de direction. Il serait cependant difficile de trouver un pays où une entreprise de quelque importance ait été menée avec autant de laisser-aller et pour ainsi dire abandonnée aux hasards de l'inspiration de chacun de ceux qui s'y trouvaient engagés. Que voyons-nous pendant plusieurs mois ? C'est le commandant Rivière, obligé d'enfreindre des instructions dont l'observation stricte amènerait infailliblement la perte de sa petite troupe ; c'est le gouverneur de la Cochinchine désavouant à Hué le subordonné qu'il n'ose faire remplacer à Hanoi ; c'est M. Bourée faisant *pro rōto motu* entrer en scène la diplomatie chinoise. On sent là une absence complète d'impulsion gouvernementale bien faite sans doute pour donner un avant-gout du système anarchiste, mais dont les braves gens tombés autour d'Hanoi ont subi trop cruellement les conséquences pour qu'il soit permis d'y retomber dans l'avenir.

Voilà, de l'aveu même des républicains les plus endurcis, où en est tombé le gouvernement français après six ans de *vrais républiques*.

LEÇON PERDUE.

Lorsque l'Angleterre organisait le corps expéditionnaire qui devait opérer en Egypte sous les ordres du général Wolseley, un orateur de la chambre des communes s'avança de demander aux ministres pourquoi tel bâtiment qui était prêt dans la rade de Portsmouth n'avait pas encore pris la mer.

Le ministre de la guerre répondit qu'il était absolument inutile de débarquer en Egypte des soldats sans armes ou des armes sans soldats. L'administration anglaise prenait donc ses mesures pour que chacun des grands transports de l'armada emportât simultanément : 1^{re} un corps de troupes ; 2^{re} les armes et l'artillerie affectées à ce corps ; 3^{re} les munitions appropriées à ces armes et à cette artillerie.

L'administration française n'a pas jugé que cet exemple fut bon à suivre dans l'organisation de l'expédition du Tonkin.

Elle a embarqué les 1,200 soldats de marine à bord du *Mytho*, les munitions à bord du *Tourville* et les canons de débarquement à bord du *Bayard* et de l'*Atalante*.

Il en résultera probablement que les soldats attendront leurs munitions, ou que les munitions attendront les soldats, mais l'étonnante administration « que l'Europe nous envie » n'aura rien changé à ses traditions.

AFFAIRES DU TONKIN

D'après les ordres du ministre de la marine, M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, s'occupe, de concert avec l'autorité militaire, d'organiser d'urgence un nouveau bataillon de tirailleurs annamites.

Les cadres de ce nouveau bataillon sont déjà formés, et il pourra être armé dès le mois de juillet prochain avec le matériel transporté sur le *Mytho*.

Ce bataillon sera immédiatement dirigé sur le Tonkin, et c'est seulement en cas d'insuffisance du nouveau renfort, que le gouvernement aurait recours aux tirailleurs algériens qui ont déjà combattu en Chine et en Cochinchine, lors de la campagne de 1860.

L'amiral Ribour a reçu hier soir un télégramme privé annonçant que son neveu, le commandant de Villiers, était mort le 19 mai, à 4 heures du soir.

Nous trouvons dans le *Jour* ce point d'interrogation inattendu :

« Le commandant Rivière est-il mort ? »

Et le *Jour* répond :

« A la question ainsi posée, nous répondrons c'est possible, ou, si l'on veut, c'est probable ; mais personne ne peut dire : c'est CERTAIN.

« Le commandant Rivière est sorti d'Hanoi à la tête des marins. Il allait faire une simple reconnaissance. Il ne croyait pas à un engagement sérieux avec les troupes ennemis. Ce qui le prouve, c'est qu'il était accompagné du commissaire qui, d'ordinaire, ne s'expose pas aux balles meurtrières, et il était suivi par l'infanterie de marine, qui marchait à deux ou trois kilomètres de distance de lui.

Le brave commandant est tombé dans une embuscade et a été reçu par une fusillade nourrie. La panique s'est emparée de la bande. L'infanterie de marine, qui est arrivée à la rescoufle, a été obligée de battre en retraite et de rentrer précipitamment à Hanoi.

On suppose que le commandant a été mortellement atteint. Mais qui l'affirme ? PERSONNE.

« Le ministre de la marine ne sait pas où est le corps d'Henri Rivière.

En tout cas, vivant ou mort, il est aux mains des Tonkinois.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Le *Gaulois* complète ses précédentes informations au sujet des rapports de Léon XIII avec le gouvernement français.

Hier on affirmait que, dans une lettre toute récente au président de la République, Léon XIII avait, nettement déclaré qu'il ne pouvait pas admettre plus longtemps que le Concordat ne fut dans les mains du gouvernement français, qu'un instrument de guerre contre l'Eglise.

Il est impossible que notre ambassadeur près le Saint-Siège n'ait point transmis à Paris les impressions qu'il a recueillies. On raconte, à Rome, qu'il y a peu de jours le Pape lui aurait manifesté ses résolutions en des termes d'une vivacité toute particulière.

L'entretien n'avait pas de caractère diplomatique. Mme Lefèvre de Behaine y assistait.

Léon XIII se serait exprimé sur l'état de la France avec une véritable émotion, et aurait laissé clairement entrevoir que l'heure approchait où le Saint-Siège serait obligé de faire entendre sa voix.

M. Lefèvre de Behaine serait sorti du Vatican profondément troublé ; le bruit s'est même répandu à Rome, d'une démission prochaine, éventualité que Léon XIII aurait écartée aussitôt en un langage de la plus exquise bienveillance. Un journal annonce que notre ambassadeur vient d'être mandé à Paris, et nous croyons qu'il y a bien des motifs pour que cette nouvelle soit vraie.

INFORMATIONS

On connaît l'opposition de l'extrême gauche au projet de réforme judiciaire adopté par la Chambre des députés. Elle l'a combattu au palais Bourbon, et elle continue dans la presse à en montrer le vice et le scandale. Sous ce titre : *la Curée*, un mot qui peint exactement le projet de loi, M. Henry Maret attaque vivement la réforme dans le journal le *Radical*. — « Quand le public, dit-il, aura vu les juges de l'opportunité, il reconnaîtra peut-être à son tour que la justice n'est qu'une prostituée. Et il agira en conséquence. »

L'opinion générale est qu'en raison du renouvellement des conseils généraux, les Chambres se sépareront du 12 juillet jusqu'au 3 ou 5 octobre. La commission du budget aura déposé, d'ici au mois de juillet, tous les rapports du budget ordinaire, rapports que les députés pourront étudier pendant les vacances, pour en commencer la discussion dès la rentrée.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit différents extraits d'articles de la *République française*, de la *Réforme*, de Paris, à l'effet de démontrer que la France recherche l'alliance de la Russie.

De nouvelles arrestations d'anarchistes ont été opérées à Paris dans la journée de samedi. Le citoyen Pages, qui proférait publiquement des injures contre M. Grévy, a été appréhendé au collet et mis en lieu sûr. Le socialiste Thiriott a également été arrêté au moment où il collait des placards révolutionnaires sur les murs d'une école du quartier arrondissement. En outre, un des membres les plus militants du parti ouvrier, le citoyen Candelier a été mandé à comparaître devant le juge d'instruction.

L'*Événement* publie une lettre du général de Wimpffen disant que le but du récent voyage de M. de Moltke a été de savoir si une armée de 300.000 hommes pourrait pénétrer

en Savoie et dans d'autres départements du Midi, concurrence avec d'autres forces attaquant la France par les Vosges.

Ce n'est évidemment ni une surprise ni une nouveauté que d'entendre les républicains actuels attaquer la politique de M. Duval et lui reprocher ses choix dans la magistrature. Cependant le déchainement auquel nous assistons contre les magistrats nommés par cet ancien garde des sceaux républicain est piquant. Le correspondant du *Journal de Genève* nous apprend, en effet, que, « dans l'opinion de presque tous les républicains, les magistrats de cette origine sont aujourd'hui les plus mauvais de tous, parce qu'ils sont presque tous foncièrement cléricaux et que, comme cléricaux, ils sont royalistes, c'est-à-dire les adversaires les plus décidés des institutions républicaines. »

La recette des courses de Longchamps qui ont eu lieu dimanche s'est élevée à 335.000 f. conséquemment elle est supérieure de 30.000 fr. à celle de 1882.

Les officieux sont très-vexés de ce que le conseil municipal de Paris a décidé la suppression du logement de M. Oustry à l'Hôtel de-Ville. Ils affectent de railler cette décision.

M. Engelhard s'est fait élire conseiller municipal par des électeurs radicaux, mais aussi élu, il est passé avec armes et bagages dans le camp opportuniste, espérant gagner, par ce moyen, un fauteuil de sénateur ou un siège de député.

Les électeurs sénatoriaux de la Seine et les électeurs du cinquième arrondissement de Paris, dont il a brigué dernièrement les suffrages pour entrer au Sénat et à la Chambre, n'ont pas voulu d'un pareil mandataire.

Il paraît que c'est une grande recommandation auprès du ministère que d'avoir été blackboulé par le suffrage universel et même par le suffrage restreint, car on annonce qu'aujourd'hui la loi sur la magistrature votée, M. Engelhard sera nommé premier président de la cour d'appel d'Angers.

L'ex-maréchal Bazaine vient d'adresser une lettre au *Clairon*, où il se défend : 1^o d'avoir donné l'ordre de faire brûler les drapeaux de Metz ; 2^o d'avoir révélé l'empire du Mexique.

M. Pradelle, ancien préfet républicain, démissionnaire au moment de l'exécution des décrets, pose sa candidature à l'élection sénatoriale du Lot qui doit avoir lieu dimanche prochain. Dans la circulaire qu'il adresse aux électeurs, M. Pradelle se déclare partisans des réformes, demande la révision de la constitution, le scrutin de liste, se déclare nettement contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et contre la suspension, même momentanée, de l'inamovibilité de la magistrature.

La commission du divorce s'est réunie hier sous la présidence de M. Allou.

M. Eymard-Duverney a exposé un contre-projet en s'appuyant pour le défendre sur diverses législations étrangères.

Si l'un des époux, ayant quitté le domicile conjugal, n'y reparait pas après un laps de temps qui reste à déterminer, ou si l'un des époux a été condamné à une peine infamante, il y aura divorce quand les deux époux seraient sans enfants et dans des cas fort restreints.

C'est le 17 de ce mois que se réuniront les professeurs du Collège de France pour désigner au choix du ministre le candidat aux fonctions d'administrateur, vacantes par suite de la mort de M. Edouard Laboulaye.

M. Renaud sera désigné, croit-on.

Il est fortement question de rétablir, prochainement, à titre d'essai, quatre régiments de lanciers.

La lance dont seraient armés ces régiments serait plus courte que l'ancienne, et, en outre, le talon de l'arme serait aiguise en forme de pieu, de façon à permettre une défense plus facile au moyen de coups de revers.

Par suite de l'écoulement d'un mur à l'ancien département de Leyne, (Lot) six malades ont été tués et trois blessés, dont un grièvement.

La sous-commission des boissons, saisie d'une proposition de M. Marion tendant à remplacer l'impôt sur les boissons par un impôt sur le revenu, a renvoyé l'examen de cette proposition à la commission de l'assiette sur l'impôt.

Le tribunal correctionnel de Chambéry vient, après deux jours de débats, de rendre son jugement dans l'affaire de l'abbé Vionnet, ex-cure d'Arbin, pour outrage aux mœurs. Il a déclaré que cet infortuné ne jouissait pas de ses facultés mentales, et il l'a purement et simplement acquitté.

Vendredi dernier devant la statue de Béatrice, à Marseille, deux arrestations avaient été opérées pour outrages aux agents de la force publique et rébellion. Le *Petit Marseillais* annonce que M. Victor M..., jeune homme de quinze ans, qui, après avoir refusé de circuler, avait traité de « lâches » et de « canailles » les agents qui le conduisaient au poste, vient de comparaître devant la 3^e chambre correctionnelle. Le tribunal, « vu son âge », ne l'a condamné qu'à 16 francs d'amende.

Quant à M. F..., l'autre jeune homme arrêté, il avait été mis, samedi matin, en liberté, sur l'ordre du procureur de la République, « aucun délit ne paraissant établi à sa charge ».

MADAGASCAR

Lord Fitz Maurice a annoncé hier soir à la Chambre des Communes que les navires de guerre la *Dryade* et le *Dragon*, qui sont actuellement à Tamatave, ont reçu l'ordre de prendre, de concert avec le consul anglais, toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour la protection de la personne et des propriétés des nationaux anglais.

CONGO

Nous extrayons d'une correspondance, adressée à Loango, à la France, les passages suivants :

« Notre nouvelle possession est à cinquante milles au sud de Gorée. Dès notre arrivée, il a fallu établir deux postes à terre : le premier est situé au lieu dit « la Pointe-Noire » : le second est à Loango même, c'est-à-dire à quatorze milles de distance l'un de l'autre.

« Le climat est loin de nous être favorable, du moins jusqu'à ce jour. Aussitôt après notre arrivée, une dizaine d'hommes ont été pris de fièvres ardentées, et il a fallu les remplacer dans leur poste. La canonnier *Sagittaire* est chargée de ces services. Tout l'équipage est descendu à terre et montre une grande ardeur. On bat le pays en tout sens.

« On a poussé avec une soixantaine d'hommes d'équipage, armés de fusils kropascheck, le mardi 26 avril au matin, une reconnaissance jusqu'au Congo. Les Portugais établis sur les rives et qui font le commerce de charbon, nous ont appris avec une visible satisfaction que leurs compatriotes s'emparaient du fleuve et n'allait pas tarder à y établir une douane.

« Les Portugais, qui tiennent à Loango tout le commerce, se sont entendus pour ne rien nous céder, même au poids de l'or, et ils repoussent tous nos offres. Notre seule

autre.

— Eh ben, ma petite, tu n'es pas dégoutée à moitié, fit une quatrième. Si c'était moi !

Duret, pâle de fureur, avait vu venir le coup droit que lui portait Duret, avec sa motion inattendue, il essaya de le parer et, se penchant à l'oreille de Berthe, il ne lui dit que quatre mots ; mais cela avait suffi. Berthe se leva comme galvanisée ; elle fit cette prière mentale : « Pardonnez-moi, mon Dieu, et faites que je sois morte demain », et comme une folle elle tendit son verre d'une façon si brusque qu'il se brisa en morceaux contre les verres des sans-culottes, et que tout son contenu se répandit sur la table.

— A refaire ! hurlèrent en chœur les convives.

Mais Evrard venait de saisir au vol une idée infernale.

— Attendez, citoyens, j'ai là ce qu'il faut pour faire proprement notre opération.

Il courut à la chambre voisine et il revint tenant à la main un objet à la vue duquel Berthe sentit se dresser ses cheveux sur son front.

— Voilà ! fit-il avec un rire satanique, j'espérai que la citoyenne ne viendrait pas à bout de casser ce verre-là.

Horreur ! ce verre-là c'était un calice d'or ; il avait été enlevé huit jours auparavant à la chapelle du Collège. Il étincelait sous les lustres et il fut rempli bientôt jusqu'au bord, tandis qu'Evrard riait dans sa moustache son rire de démon.

— Il fait bon sortir de la haute, tout de

nourriture consiste en lard et en haricots, dont nous avons d'abondantes provisions, et en pain que nous fabriquons nous-mêmes.

« On nous regarde d'un œil menaçant et nous apercevons sans cesse au large trois corvettes portugaises qui sillonnent les côtes et ne nous perdent pas de vue. Une canonnière anglaise n'a pas tardé à nous rejoindre. Enfin le gouvernement belge, qui patronne Stanley et sa caravane, a mis à sa disposition un navire de guerre.

« En somme, grâce aux colons portugais, la situation est de plus en plus difficile à Loango. Nous sommes sur un territoire occupé fort longtemps par une colonie portugaise riche et florissante, et notre arrivée a été peu faite pour contenter tous ces gens. »

ÉTRANGER

Egypte

La nomination de M. Baring au poste de ministre résident d'Angleterre en Egypte peut dès aujourd'hui être considérée comme officielle. Le nouveau titulaire partira pour le Caire avant la fin du mois courant.

En choisissant comme représentant l'ancien contrôleur de la Dette égyptienne, le cabinet de Londres montre une fois de plus quelles préoccupations financières guident sa conduite sur les bords du Nil.

Russie

Voici le texte de l'allocution adressée samedi par l'empereur aux délégués des communes rurales, au dîner qu'il leur a offert après la fête populaire :

« J'éprouve une grande joie de vous voir réunis ici et je vous remercie de la part que vous avez bien voulu prendre aux fêtes que la Russie tout entière célèbre si joyeusement. »

« Lorsque vous serez de retour dans vos provinces, transmettez à tous mes remerciements les plus chaleureux. »

« Suivez les conseils et les directions de vos maréchaux de noblesse. »

« N'ajoutez pas foi aux bruits absurdes que l'on répand relativement au partage des terres et à l'extension gratuite de la frontière. Ces bruits sont l'œuvre de nos ennemis. Toute propriété, la vôtre comme toutes les autres, doit être inviolable. »

« Que Dieu vous accorde bonheur et santé ! »

Etats-Unis

Les ouvriers mineurs de Belleville dans l'Illinois se sont mis en grève.

Les filles et les femmes de ces ouvriers ont joué un rôle actif dans toute cette affaire ; armées de bâtons, elles ont fait irruption dans les mines où les ouvriers auxiliaires tentaient de travailler.

Elles chassèrent le poste de garde du Scherif et se retirèrent après avoir laissé un corps de 50 de leurs pour garder la place. De là, le gros de cette armée marcha sur une localité éloignée de plusieurs milles ; elles avaient été précédées par le télégraphe, aussi le scherif avait-il demandé du secours.

Les milices arrivèrent trop tard ; elles trouvèrent la place occupée, les hautes, points stratégiques et la gare étaient entre les mains des amazones, renforcées par les ouvriers de la localité.

Le shérif somma la foule de se disperser, mais les émeutiers résistèrent, des coups de feu furent tirés, la milice riposta, il y eut des tués et des blessés.

Enfin les émeutiers se retirèrent, laissant une trentaine de leurs hommes et femmes, entre les mains de la milice.

LE SECOND CANAL DE SUEZ

Le rapport lu hier par M. Ferdinand de Lesseps à l'assemblée des actionnaires du Canal de Suez, constate que, contrairement

à tout ce qui a été dit, tant à Londres qu'à Paris, l'accord le plus complet n'a cessé d'exister entre le Conseil et la Compagnie de Suez et le gouvernement britannique, représenté par les administrateurs anglais.

La conclusion du rapport est que la Compagnie, depuis un an, est décidée à procéder elle-même à l'exécution d'une double voie maritime, travail faisable dans les limites de terrain qui lui appartiennent. Mais l'exécution de cette double voie sera, dans l'intérêt du commerce beaucoup plus rapide et commode, notamment dans les ports, si la Compagnie avait à sa disposition plus de terrain qu'elle n'en a aujourd'hui.

Les pourparlers du gouvernement anglais avec le conseil d'administration engagés dans ce sens sont dans une excellente voie et promettent une solution favorable.

Le dividende a été fixé à 56 fr. 22 par action.

L'assemblée a voté à l'unanimité des remerciements à M. de Lesseps.

UNE LEÇON MÉRITÉE.

Le préfet de la Dordogne, en tournée de révision, arrivait dernièrement à Excideuil. Le député, M. Chavoix, en lui présentant la bienvenue, avait parlé des fonctionnaires présents en répondant de leur fidélité, de leur dévouement, etc. Le préfet, répondant à M. Chavoix, termina ainsi son allocution :

Quant à vous, messieurs les fonctionnaires, je veux, et quand je dis : « Je veux », cela signifie : j'exige, je veux trouver chez vous non pas seulement une attitude correcte mais encore un dévouement effectif, qui se traduise par vos actes et surtout par vos relations personnelles. Si vous vous écarterez de cette ligne, je sévirai avec la dernière rigueur, comme aussi, dans le cas opposé, vous soutiendrai contre toute attaque de vos adversaires. »

Le soir, au banquet, le mécontentement de tous se traduisit par les paroles suivantes, prononcées par un des fonctionnaires dont l'attachement à « nos » institutions ne fait pas question :

« Vous avez aujourd'hui, monsieur le préfet, s'écria-t-il, cru devoir tracer aux fonctionnaires leur devoir. Ils n'en avaient pas besoin, car ils le connaissaient. Vous les trouvez toujours dévoués, mais jamais serviles. Pour eux, il n'y a qu'un maître, c'est la loi, et même de la part de leurs chefs, ils n'admettent d'ordres que dans la limite où la loi le leur prescrit. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 4 juin. (suite)

Après la question Lanjuinais, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les projets de loi relatifs à la réforme judiciaire.

La Chambre passe à la discussion des amendements proposés sur l'article 13, relatif à l'organisation du conseil supérieur de la magistrature.

M. FLOQUET, développe un amendement tendant à ce que les membres appartenant à la Cour de cassation soient élus au scrutin de liste pour 10 ans par un collège électoral composé des membres du Sénat et de la Chambre des députés.

Le ministre de la justice repousse l'amendement qui tendrait à faire de la Cour de cassation un corps politique.

M. RIBOT proteste également, tout en disant que le projet du gouvernement et de la Commission fera un mal irréparable.

La prise en considération de l'amendement est repoussée par 244 voix contre 227.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

élève, lui donnaient à peu près gratis.

Berthe, à cette lecture, posa lentement et avec un geste désespéré le vase sur la table. Elle vit à côté d'elle le regard foudroyant de Duret qui ne voulait pas perdre son pari d'abord, et qui surtout n'entendait pas faire face à ses dépêches ces drôlesses dont il avait dédaigné les charmes. Elle allait céder peut-être une fois de plus à ce regard infernal ; mais une autre vision se leva dans son imagination affolée. Il lui sembla voir dans l'entrebaillure de la porte la haute silhouette de Pierre Rambaud. D'un geste terrible il la maudissait à jamais pour la lâcheté sacrilège qu'elle allait commettre, et se détourna d'elle avec horreur. Il lui sembla entendre sa voix aimée lui dire furieuse et désespérée : « Va, maudite, je te déteste maintenant autant que je t'ai chérie autrefois. »

Etrange chose que le cœur humain : l'amour de Berthe fit ce que sa foi, peut-être n'eût pas suffi à opérer. Elle se leva, aussi fière et aussi hardie qu'elle avait été timide depuis le commencement du repas ; elle prit le calice plein de champagne et couvrit d'un regard d'indicible mépris cette bande de sans-culottes à moitié ivres.

Bois, malheureuse ! essaya encore de lui dire Duret tout bas.

— Oui, je vais boire, misérable ! répondit tout haut la jeune fille dont les yeux brillant d'un éclat de folie, avaient pris une expression surhumaine : Je vais boire, mais écoutez bien d'abord, tous tant que vous êtes. (A suivre).

FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

PIERRE RAMBAUD

ÉPISODE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

Et à ce choix suprême, pour l'obtention duquel ces vingt malheureuses eurent donné dix ans de leur vie, la pauvre enfant resta sans force sur sa chaise, incapable de faire un mouvement, abîmée dans un anéantissement effroyable.

Et les rires continuaient à bourdonner autour d'elle. On faisait des calembours stupides avec ce mot de *raison*, du personnage de laquelle on voulait l'affluer.

— Fais-nous *raison*, citoyenne, hurlait la bande des sans-culottes, en tendant vers elle les verres remplis jusqu'au bord de champagne mousseux.

— Tu n'as pas *raison*, criait un autre.

— Raison ! la donc, Duret, disait Evrard.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les anarchistes Roannais. — Divers journaux du département et de la région ont annoncé que le compagnon Claude Corget, jardinier, et la compagne Bouillet, cabaretière, tous deux de Roanne, allaient passer aux assises pour excitation des troupes au pillage, au meurtre et à l'incendie ; mais ils disaient aux assises de la Loire.

C'est bien devant les assises de la Seine, ainsi que nous l'avions annoncé il y a dix jours, que seront traduites ces deux hautes personnalités de l'anarchisme local.

Où se souvient des tentatives d'embauchage pratiquées par elles à la caserne de Roanne, à l'aide de distributions de brochures où on lisait des phrases comme celle-ci :

« Soldats, n'oubliez pas que vous étiez hier parmi les prolétaires et que vous y rentrez demain. Soyez sans pitié envers ceux qui, pour satisfaire des ambitions criminelles, précipitent la France dans des déchirements épouvantables. »

Cet appel était suivi des plus odieux conseils : incendie des casernes, massacre des officiers, etc.

L'affaire, par un artifice de procédure criminelle que nous avouons ne pas bien comprendre, se trouve jointe à celle de Louise Michel et de ses complices dans le pillage des boulangeries du faubourg Saint-Germain, opéré le 9 mars dernier, à la suite de la manifestation de l'esplanade des Invalides.

Le procès occupera les audiences des 21, 22 et 23 juillet.

Voici de quelle façon sont désignés nos deux concitoyens anarchistes sur l'acte d'accusation :

Claude Corget, né à Riorges, arrondissement de Roanne (Loire), le 22 février 1852, jardinier, demeurant à Roanne, en fuite ;

Femme Bouillet, Marie-Anne Lacroix, née à Lyon (Rhône), le 24 juillet 1837, cabaretière, demeurant à Roanne (Loire), libre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Au camp de la Bergère — Un de nos concitoyens, dont nous n'avons pu, à notre grand regret, déchiffrer la signature, nous adresse la lettre suivante que nous reproduisons avec plaisir :

« Monsieur

« Quoique peu habitué à manier la plume, je tiens à ce que vous fassiez savoir aux Roannais qu'un de leurs compatriotes s'est trouvé dimanche, par hasard, au camp de la Bergère, près Clermont, où il a assisté à l'arrivée du 16^e d'artillerie dans les rangs duquel il a eu le plaisir de retrouver bon nombre d'enfants de la ville.

« En les voyant excellents cavaliers, d'une tenue correcte et d'un air martial, j'ai éprouvé un vif sentiment d'orgueil local ; ces jeunes gens font réellement honneur au pays. J'en ai reconnu au moins une quinzaine, dont plusieurs engagés conditionnels.

« Le camp est excessivement vaste ; les troupes ont pour abri des baraqués en planches, recouvertes de tuiles, qui m'ont semblé de fabrication roannaise. Chaque soldat a pour se coucher une paillasse contenant 25 livres de paille et, en guise de draps, un immense sac large de 80 centimètres où il se glisse pendant la nuit.

« Malgré les fatigues de la veille, hier, lundi, nos Roannais étaient pleins de gaieté et d'entrain. J'ai entendu plusieurs de leurs camarades déclarer notamment que nos conditionnels étaient tous de braves garçons et de bons vivants.

« Je souhaite, Monsieur, que ces renseignements soient lus par les parents de nos jeunes concitoyens ; ils apprendront, avec plaisir que, au 16^e d'artillerie, leurs enfants ont su maintenir la bonne réputation militaire de notre ville.

« Veuillez, Monsieur, agréer, etc.

« S.

« Roanne, le 4 juin 1881 »

Un charretier intelligent. — Le sieur Jean Brun, est un charretier sans chevaux à conduire, ce qui ne l'empêche pas de vivre en partie du noble animal que les Arabes regardent, après la femme, comme la plus belle conquête de l'homme.

Voici comment il s'y prend généralement : il s'est présenté un jour chez le sieur Girard, faubourg Clermont, d'un air tout joyeux :

— Tiens, voilà mon homme ! lui dit-il en lui donnant une large poignée de main. — Figurez-vous qu'il me manque 5 fr. pour payer le cheval d'un tel que je viens d'acheter, une superbe bête de trois ans !

Grands yeux de l'interpellé, qui ne connaît Brun ni des lèvres ni des dents, suivant la pittoresque expression d'un écorcheur de proverbes.

— Comment, vous ne connaissez pas le père Cros, le voiturier de la route de Paris ?

— Mais si, mais si !

— Eh bien, je suis son fils.

Le sieur Girard ne pouvait pas décentement refuser 5 fr. au garçon du père Cros ; il les remit et depuis il n'en a pas eu de nouvelles.

Une autre fois Brun avise au faubourg St-Clair une bonne vieille tête de cultivateur qui lui paraît facile à plumer. Il s'approche et lui dit que, fils d'un sieur Labouré, propriétaire à Villemontais, il lui manque 5 fr. pour retirer de chez le sellier des harnais qu'il a donnés en réparation.

La femme du vieillard veut s'opposer au

prêt des 5 fr.

— Laisse donc, laisse donc, fait le bonhomme, on m'a toujours rendu l'argent que j'ai prêté.

Mais il y a toujours une fois qui commence. Et il se fit refaire de ses cent sous, et il n'a jamais bu le vieux pot que Brun avait formellement promis de lui payer comme intérêt.

Brun éprouva un autre jour le besoin de posséder un fouet de trente sous. Il va voir le bourrelier, lui raconte qu'il est à son compte et qu'il a trois chevaux à l'écurie.

Le moment même passe une belle bête de trait portant sur son dos un non moins beau garçon d'écurie.

— Tenez, en voilà justement un de mes trois chevaux ; regardez-moi si c'est un peu toutou, c'est bête-la. Pierre, va doucement, crie-t-il au garçon. Attends-moi vers le pont.

Le bourrelier, quittant beaucoup à ce qu'il a une grosse pratique comme celle-là, lui doive 30 sous, se dépêche de livrer le fouet à crédit, et... se trouve lui aussi refait de sa marchandise.

Il entre une autre fois avec des camarades chez la dame Cartier, débitante, quai du Bassin ; il se présente hardiment sous les espèces d'un associé de M. Valentin, marchand de fourrages de la place Dorian, et il réussit non-seulement à escroquer pour six francs de liquides à la trop crédule aubergiste, mais encore à lui emprunter 50 cent. pour avoir du tabac.

Un jour il arrive tout courant chez le sieur Giraud, marchand de pantalons et de blouses, rue Ste-Elisabeth. C'est jour de marché.

— Est-ce que mon père ne vous a pas commandé tout-à-l'heure deux blouses et deux chemises qu'il m'a dit de prendre, parce que nous allons repartir tout de suite.

— Qui ça, votre père ?

— Le père Labouré, de Villemontais, pardi.

Le sieur Giraud n'est pas tout-à-fait construit du même bois que le père Goutille ; il flaira un faux Labouré, et comme Brun, ayant d'audace, offre de laisser sa montre en gage, il emeissa bel et bien la montre, ce qui fait qu'il n'est grugé que de 6 à 8 fr. lui aussi.

Etant un jour allé à Rensaison, où il avait eu affaire à M. Vaudier, propriétaire, Brun suit par lui que son garçon de ferme ne viendrait pas coucher le soir dans son lit de l'écurie. Il y vint bravement vers minuit, coucha dans le lit du garçon, et il emporta à titre de souvenirs, un fouet et une casquette de voiturier au patron, deux chemises au garçon et enfin deux poulets qu'un voisin engrangait pieusement dans sa cage pour se décarément.

Mais le chef-d'œuvre du prévenu consiste en ceci : l'escroquerie à la demande en mariage.

Il alla un jour rue Madeleine, chez un brave homme qui est possesseur d'une épicerie et d'une jeune fille qui, paraît-il, bien qu'à peu près de 16 ans au plus, est mûre pour le sacrement.

Il se dit le fils du père Cros, toujours, et il demanda carrément la main de la demoiselle. Le père fut flatté comme il convient de la recherche, offrit la goutte et finalement, comme a-compte sur la dot, il délivra au galant une belle paire de galoches vernies.

Mais les amoureux sont comme la chienne de La Fontaine.

Laissez leur prendre un piaf chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre.

Le père Bonnabaud eut tout le temps sur le dos son voisin disant gendre ; il lui paya gouttes sur gouttes, jusqu'à ce que le galant lui réclama 10 francs, toujours pour finir d'acheter un poulin qui manquait à sa collection.

Mais le papa beau-père se fit tirer l'oreille, si bien qu'il n'en est que pour ses gouttes et ses galoches ; mais il a sauvé ses 10 francs et sa fille, ce qui fait qu'il a l'air de prendre assez gaiement l'aventure.

Non content de tous ces méfaits, Jean Brun a insulté un agent de police ; il a exigé 40 sous d'indemnité comme réparation d'honneur d'un pauvre diable de cordonnier qui l'accusait de lui avoir volé une paire de bottes.

Bref, on comprend de resté que Brun n'est pas blanc aux yeux de la justice, qui a déjà eu l'avantage de le condamner une fois à 15 jours de prison.

Il est cette fois-ci condamné à six mois de la même peine, et l'avis général, tant il a l'air d'avoir fait de dupes de toutes sortes, est qu'il n'y a guère que ces six mois de prison qu'il n'ait pas volés.

Arrestations. — Hier la femme Geneste Claudine, épouse Goutorbe, 33 ans, profession inavouable, rue Bel-air, 31, a été arrêtée par la police à 10 heures du soir, aux abords de la gare sous l'inculpation d'excitation à la débauche.

Il ne se passe pas de jours sans que ces tristes créatures ne soient arrêtées par la police et elles n'en persistent pas moins à poursuivre les passants.

Aujourd'hui, la police de Roanne a arrêté un individu du nom de Blanchard Théophile, âgé de 36 ans, se disant liquoriste et originaire de Pionsat (Puy-de-Dôme). Il reconnaît 5 condamnations à son passif. Il va être traduit demain à l'audience des flagrants délit.

Les jouteurs sauveteurs. — La Société des jouteurs sauveteurs, fait appel aux citoyens de bonne volonté qui voudraient augmenter le nombre de ses adhérents.

On peut se faire inscrire au café Brisebras tous les jours de 8 heures du matin à 10 heu-

res du soir, jusqu'à ce que le nombre des sociétaires soit au complets.

Nous engageons les amateurs de natation, à se presser s'ils veulent assister aux exercices qui vont avoir lieu, en vue de la fête nautique du 14 juillet.

Perreux. — *Nécrologie.* — Dimanche, la population toute entière de Montagny accompagnait à sa dernière demeure Mme Neyret, née Françoise-Marie Décellette.

Les pauvres, dont elle était la Providence, avaient couvert son cercueil de couronnes de fleurs et ils l'ont suivi en pleurant au souvenir des bienfaits sans nombre dont elle les comblait.

Qui la remplacera auprès d'eux ? Dieu saura y pourvoir ; mais on peut dire de la regrettée défunte qu'elle a passé en faisant le bien et que sa mort est une grande perte pour le pays.

Puisse l'expression de ce sentiment unanimi, adoucir la legitimate douleur de ses enfants et de sa famille.

Vol. — Dans la nuit du 1 au 2, des malfaiteurs ont soustrait un certain nombre de poules au préjudice du sieur Passot Léger, vigneron, à St-Vincent-de-Boisset.

Charlieu. — *Accident dans une scierie.* — Le 2 juin courant, dans la soirée, le sieur Butty Jean-Claude, scieur de long, âgé de 16 ans, demeurant à Charlieu, ayant approché trop près sa main d'une scie circulaire en mouvement, a eu le poignet de la main gauche coupé jusqu'à l'os. M. le docteur Beraud de Charlieu qui l'a soigné pense qu'il sera estropié.

St-Symphorien-de-Lay. — *La Fête-Dieu.* — L'octave de la solennité de la Fête-Dieu a été célébrée dimanche dans la paroisse de St-Symphorien avec la pompe traditionnelle. La procession a eu lieu, malgré les menaces du temps ; toutefois elle a été moins brillante que le dimanche précédent. On a remarqué que le piquet d'honneur de gendarmerie qui, autrefois, escortait le dais, se faisait remarquer cette année non par son excellente tenue, mais par son absence. La population a été péniblement impressionnée de cette abstention. Informations prises, elle est due aux ordres de M. Thibaudin ; il ne veut pas que la gendarmerie se compromette. Que l'excellent homme se rassure, elle pourra aller à toutes les processions sans craindre d'en rapporter la réputation qu'il s'est faite à Mayence et dans l'Est !

Incendie de l'usine Gouttenoire. — Dès vendredi, le travail a pu être repris à cette usine, en partie détruite trois jours avant par un incendie. Notre correspondant maintient l'exactitude de ceux de ses renseignements qui se trouvent en désaccord avec les détails donnés, soit par le *Journal de Roanne*, soit par *l'Union républicaine*. Il n'a, dit-il, qu'une rectification à faire, ou plutôt qu'un point à préciser : ce qu'il a dit du garde champêtre de Lay s'applique à l'ancien garde, dont il ignorait le remplacement.

Mort accidentelle. — Samedi matin, sur le territoire de la commune de Régny et non loin des bords du Rhône, on a trouvé sans connaissance le nommé Sautet, cultivateur à St-Symphorien, où il demeurait à la Marine. On s'empessa de le relever et de lui porter secours ; mais, tous les soins sont restés inutiles, il a bientôt rendu le dernier soupir. Son enterrement a eu lieu hier.

La veille, Sautet était allé à Roanne et il en était revenu complètement ivre. Ses jambes refusant de le porter plus loin, il s'était couché et endormi dans un pré. La réaction produite par la fraîcheur de la nuit a amené une congestion cérébrale, puis la mort.

Lapacaudière. — C'était dimanche, fête à Sail-les-Bains à l'occasion de l'ouverture de l'Establishissement thermal.

Le programme des réjouissances offertes aux jeunes gens par les habitants de Sail était très-complet et très-varié. On s'en est donné à cœur joie. Les danses se sont prolongées jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Signalons un incident. Il avait été expédié de Paris à Sail un superbe feu artifice. Déception cruelle ; le feu d'artifice n'a pas voulu partir. Pas une étincelle, pas une détonation.

Nous parions qu'il eût mieux réussi s'il avait été fourni tout bonnement par nos Rugériens.

Rhône. — *Un ex-maire dans l'embarras.* — Le sieur Pramayor, ex-maire de Tarare, révoqué pour des faits ignobles que nos lecteurs connaissent, a été appelé à comparaître devant le juge d'instruction de Villefranche.

Ce magistrat a ouvert une enquête sur l'incident ayant motivé la révocation de l'ex-maire de Tarare.

Accident de chemin de fer. — Dimanche soir M. Bordet, mécanicien de la compagnie P.-L.-M. avait remorqué un train de marchandises de Tarare à Amblepuis.

Il en revenait machine isolée, à 11 heures, lorsque, ayant d'entrer sous le tunnel des Sauvages, il est tombé sur la voie.

Le chauffeur a immédiatement arrêté la locomotive et a fait route jusqu'à Tarare.

En y arrivant, Bordet a été admis d'urgence à l'hôpital de cette ville, où le médecin a constaté une blessure grave à la tête et des contusions sur plusieurs parties du corps.

Nous publierons dans la soirée une seconde édition donnant tous les détails de la mort du commandant Rivière.

DEPÊCHES DE LA JOURNÉE

Conseil des ministres.

Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

M. Brun, ministre de la marine, a communiqué à ses collègues, les dernières dépêches du Tonkin, annonçant que les renforts expédiés de Saïgon sont arrivés à Hanoï.

La question des rapports de la Chine avec la France a longuement occupé le conseil.

M. Waldeck-Rousseau a ensuite fait connaître dans quels termes il répondra à Mgr Frépèl qui lui adressera probablement aujourd'hui une question sur les faits qui se sont passés vendredi dernier à l'abbaye de Solesmes. On sait que le sous-préfet s'est rendu à l'abbaye, qu'il a fait apposer les scellés sur la chapelle et expulser le jardinier du couvent.

Assassinat en wagon.

Dans la nuit de dimanche à lundi, on a découvert sur la voie ferrée, entre Béziers et Nissan, le cadavre du nommé Jules Blanc, engagé volontaire au 42^e de ligne.

FAITS DIVERS

La situation morale à Berlin. — On lit dans la Post du 1^{er} juin.

La situation morale à Berlin paraît être déplorable. La chronique des assassinats, des suicides et des accidents n'a jamais atteint des proportions aussi élevées que pendant le mois de mai.

Mercredi dernier, le nombre des cadavres livrés à l'amphithéâtre, où l'on procède aux autopsies, ou à la Morgue, s'élevait à quatre-vingt-un.

On a constaté deux cas d'infanticide. Cinq femmes et trois hommes se sont empoisonnés au moyen de la strichine, du cyanure de potassium ou de l'acide oxalique.

Trois femmes, sept hommes et un enfant se sont noyés. Un homme s'est percé la poitrine. Trois autres se sont brûlé la cervelle. Une femme et neuf hommes se sont pendus. Six hommes sont morts d'apoplexie ou d'insolation ; une femme et six hommes, par suite d'autres accidents. Le nombre des personnes mortes d'une cause non constatée est de trente-trois.

Le supplice de la Casca. — Le mot casca signifie écorce ; la casca est l'écorce d'une variété de strichines : pulvérisée, elle est préparée en breuvage doué d'une propriété toxique au plus haut point.

Chez les nègres du Congo, cette vertu toxique est utilisée pour le châtiment des criminels.

C'est le *ganga*, espèce de sorcier féticheur, qui l'administre à différentes doses, et pour plusieurs motifs à des accusés de crimes capitaux.

Les gangas ne prononcent pas de condamnation à mort ; ils s'en remettent à une sorte de jugement de Dieu, où la casca décide.

S'agit-il d'accusations graves entre deux individus, et de l'impossibilité de découvrir de quel côté sont les torts, tous deux doivent prendre la casca en commun ; il va sans dire que le survivant a raison.

La casca, enfin, est aussi administrée d'office, et à la dose infallible, à des criminels parfaitement reconnus.

Le spectacle d'une de ces exécutions est réellement horrible.

Le patient, amené au poteau devant la population assemblée, prend le breuvage que lui tend le féticheur. Coupable ou non, soit courage, soit bravade, soit résignation, soit enfin parce qu'il a lieu d'espérer que la dose ne lui sera pas mortelle, tout noir subit d'un air calme cette première partie du supplice.

Peu à peu apparaissent des troubles généraux dans l'organisme ; la peau change de couleur et se contracte, le corps se convulse, et la foule suit avec anxiété cette marche de l'empoisonnement.

Enfin les souffrances deviennent si vives que l'issu du supplice n'est pas douteuse. Il arrive alors que la foule, sans attendre le coup de grâce du ganga, se rue sur la victime en hurlant comme une troupe de fauves, et en un instant, le corps du malheureux est haché, laceré, mis en pièces.

Ainsi va la justice dans ces pays-là !

Le condamné à mort. — Roulet, que la cour d'assises de la Seine vient de condamner à mort pour assassinat de la femme Péju, a été transféré de la Conciergerie à la prison de la Roquette.

A peine installé dans la cellule spéciale des condamnés à mort, Roulet a demandé du papier et de l'encre pour écrire à ses parents. Cette faveur lui a été accordée. Le condamné est très-gai : il ne fait que chanter, et il est sûr d'ailleurs, que sa tête ne tombera pas. « Le vieux père Grévy, a-t-il dit, ne me fera jamais exécuter : il est trop vieux pour faire une parcellle bêtise. » (Sic.)

Un mari qui se venge. — Un cordonnier de Nancy, Pierre Poirot, était jaloux, à juste titre, paraît-il, de sa femme Françoise. Le 19 mars, il la trouva en causerie plus qu'intime, à ce qu'il prétend, avec un de ces ouvriers nommé Vautillard, et lui coupa le

cou avec un tranchet.

Vautillard, n'a la causerie intime, qui, du reste, n'est rien moins qu'établie par les débats. Cependant le verdict du jury est tel, que Pierre Poirot en sera quitte pour un an de prison.

Horribles suicides. — Deux jeunes filles d'Alphonse, qui avaient résolu de mourir, se sont rendues sur la voie ferrée de Parthenay et se sont couchées sur les rails à l'arrivée du train.

L'une d'elles a été écharpée ; ses membres ont été retrouvés épars à quelque distance ; l'autre, à l'approche de la locomotive, s'est rejetée vivement en arrière ; elle a eu la figure atrocement déchirée et une main coupée.

On ignore les motifs de ces actes de désespoir.

À propos de Mme Patti. — Plusieurs journaux ont raconté la lutte de deux impressarios américains au sujet de Mme Patti et la victoire définitive de M. Maplessor, qui vient d'engager l'artiste à un prix fabuleux.

Autrefois — toujours au bon vieux temps — on n'y mettait point tant d'écus pour faire chanter les musiciens.

Un certain Jean Abell, célèbre chanteur de la chapelle de Charles II, se trouvant compromis comme papiste à la révolution de 1688, se sauva d'Angleterre et, après mille aventures, arriva à Varsovie où il espérait être tranquille.

Il comptait sans son hôte.

Le roi de Pologne, Auguste II, informé de son arrivée, lui fit donner l'ordre de venir chanter devant lui, le soir même.

Jean Abell, fatigué du voyage, refusa. On l'arrêta sans façon et il fut introduit dans une vaste salle qu'entourait dans sa partie supérieure une large galerie où toute la cour était assise. En bas, au milieu de la salle, se trouvait un fauteuil sur lequel on garrotta le chanteur qui fut ensuite hissé, au moyen d'une poulie, à la hauteur de la galerie, comme un lustre au point central d'une salle de spectacle.

La chose faite, des portes s'ouvrirent subitement et une demi-douzaine d'ours entrèrent, qui bientôt groupés en cercle, se mirer à flairer, le nez en l'air, le malheureux ténor suspendu au plafond.

Alors le roi lui dit : Chantez ! à moins que vous ne préfériez être dévoré.

Jean Abell, que l'effroi serrait à la gorge, chantait malgré tout : il chanta pendant une heure — jusqu'à ce qu'on eût fait sortir les ours. On dit que la cour s'amusa beaucoup de cette plaisanterie.

Quant à Jean Abell, une fois libre, il s'empressa, comme on pense, de quitter les Etats d'un souverain qui, pour entendre de la musique, usait de moyens aussi étranges.

Pairie de. — Le procureur de la République et le juge d'instruction de Toulouse se sont transportés vendredi matin à Villemur, pour procéder à une information contre un individu accusé d'avoir tué son père, dans des circonstances terribles.

La victime aurait été jetée vivante dans les flammes, où elle aurait trouvé la mort, après d'horribles souffrances.

Pas de coquetterie au Japon. — Toutes les femmes de l'univers sont coquettes et cherchent à dissimuler leur âge ; il n'y a guère que les Japonaises qui fassent exception à cette règle.

Non-seulement leur coiffure sert à indiquer leur âge, mais encore à désigner les filles à marier, les veuves consolées et les inconsolables.

Les fillettes, à partir de neuf ans, portent les cheveux entrelacés d'un crêpe rouge, en demi-cercle devant la tête ; le devant est laissé nu, sauf deux boucles de chaque côté du front.

Les demoiselles à marier se coiffent très haut sur le devant de la tête, et tressent leurs cheveux en forme d'éventails ou de papillons, les sèmeant de cordes d'argent ou de boules violemment colorées.

Une veuve qui cherche un second mari tord ses cheveux autour d'une épingle en écaille placée horizontalement derrière la tête.

Celle qui entend rester fidèle au mort coupe

ses cheveux court et les peigne en arrière sans aucun ornement ni séparation.

On rencontre très peu de femmes coiffées ainsi.

Assassinat et suicide. — Un tragique événement vient de répandre une profonde émotion à Heudreyville (Eure).

La femme Tubœuf, quelque enceinte de huit mois, plaidait en séparation contre son mari. Celui-ci perdit la tête et conçut le dessein de se venger.

Sa femme, accompagnée de son père, revenait chez elle, quand le mari, caché dans un fossé, fit son apparition. Il prit un revolver et tira sur sa femme qu'il tua d'un seul coup.

Il fut ensuite sur le père de la malheureuse et l'atteignit au bras.

Le forcené prit la fuite. Poursuivi par les habitants, il s'arrêta et se tira une balle dans le cœur. La mort fut instantanée.

Un cas de réforme. — Un concrétit du canton du Pouzin et un autre du canton de Thueys (Ardèche), viennent, dit-on, d'être réformés pour *excès de laideur*.

Une députation de nourrices et de bonnes d'enfants est allée remercier les membres du conseil de révision.

Importants arrestations. — Le 21 mai dernier, un vol de 150.000 fr. de valeurs au porteur fut commis à Ethe.

Les auteurs de ce vol un nommé Buretti déjà condamné pour vol à Gand, la femme Duvgnera sa maîtresse, et une autre femme la fille Van Lède, avaient réussi à gagner Paris, où la police de de sûreté les a découverts dans une hôtel meublé du boulevard Barbès.

C'est la fille Van Lède qui a été l'instigatrice du vol commis au préjudice de son oncle, gros négociant à Ethe.

Elle a déclaré qu'elle avait grisé son oncle, pendant que Buretti et sa maîtresse fouillaient les meubles pour enlever les valeurs dont une grande partie étaient en leur possession.

Le restant a été retrouvé entre les mains d'un quatrième complice nommé Chantrain, arrêté à Arlon (Belgique), au moment où il se dirigeait sur Paris.

Un souvenir à propos d'Abu-el-Kader. — Quand l'émir vint à Paris pour la première fois, on lui fit visiter une de nos bibliothèques où il fut présenté à un professeur d'arabe, qui lui parla naturellement l'arabe de l'Institut. Après l'avoir écouté pendant quelques minutes avec une grande attention, l'émir se tourna vers son interprète et le chargea de dire au savant qu'il ne comprenait pas le français.

EN VENTE À LA LIBRAIRIE RAYNAL

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Etrangères.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continues de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'ordium, ce terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le SOUFFRAGE dès la premièreousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, le choix, qu'elle donnera aux prix minime de 25 fr. les 1/2 kilog. logé en sacs de 60 kilog.

MAGASIN DE VENTE,
rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

EN VENTE À LA LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

VIENNENT DE PARAITRE :

Docteur COUTARET, *Vingt-cinq ans de chirurgie*, 1 vol. in-8° 5 fr.

Docteur NOELAS, *Histoire des faïences Roannoises*, 1 vol. in-8°, contenant 60 planches 20 francs.

BROUTIN, *Histoire des châteaux du Forez*, 2 vol. in-8°. 20 francs.

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

Vente à crédit.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIEGE SOCIAL À LYON

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5% aux Bons à échéances, à 2 ans

4% id. id. à 18 mois

3% id. id. id. à 1 an

2 1/2% id. id. id. à 6 mois

2% id. id. id. à vue.

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Paritaire : Vie, Accidents.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne.

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

BOURBON-LANCY

(Saône-et-Loire).

VIESBADEN FRANCAIS

Etablissement ouvert toute l'année

EAUX THÉRAPEUTIQUES CHLORURÉES, SODIQUES, ALCALINES, MIXTES

Température 58°

SOUVERAINES CONTRE

La Paralysie, les Rhumatismes, les Névroses, les Maladies de la peau, la Scrofule, la Syphilis, la Stérilité, les Maladies de la gorge et de l'utérus, les suites de fractures et de luxations.

LE GRAND-HÔTEL-CASINO de l'établissement thermal, maison de 1^{re} ordre, appartenant à la Société concessionnaire, est dirigé par M. GAUNE (de Roanne).

Situé dans le vaste parc de l'établissement thermal, 80 chambres au 1^{er} et 2^{me} étages. Cercle du casino. Salons de conversation, de billard, de jeux, de bâti, de lecture. Salon de Dames avec piano. Logement et pension depuis 7 fr. par jour.

Voitures du grand hôtel à tous les trains.

Pour tous les renseignements s'adresser à la Direction à Bourbon-Lancy.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY.

Le gérant, E. FERLAY.

A LOUER DE SUITE

Etude de M^e HELLE, notaire.